

ÉDITION
2007

Les Pharmaciens

Panorama au 1^{er} janvier 2007



Ordre national des pharmaciens

Le tableau de l'Ordre au 1^{er} janvier 2007

73 829 inscriptions, 72 322 pharmaciens

Inscription principale : 72 322
1^{re} inscription supplémentaire : 1 507

Comme les années précédentes, notre répartition entre les différentes Sections ne prend pas en compte 3 056 autres inscriptions supplémentaires correspondant à la 3^e, 4^e, etc., inscription d'un même pharmacien.

Sept Sections

Au 1^{er} janvier 2007, l'Ordre national des pharmaciens recensait 72 322 pharmaciens en activité inscrits sur ses tableaux.

Selon leur spécialité (officine, industrie, distribution en gros, établissements de santé, biologie) et leur lieu d'exercice (métropole ou outre-mer), ils sont répartis en sept Sections : A, B, C, D, E, G et H.

La Section H a été créée par la loi du 9 août 2004, qui a aussi réorganisé la composition des Sections B et C.

Depuis le 1^{er} juin 2005, les pharmaciens inscrits à l'Ordre travaillant dans l'industrie et la distribution sont regroupés dans les Sections B et C ; ceux des établissements de santé dans la Section H.

Avant d'être ainsi reversés dans les Sections correspondant à leur activité, ces effectifs étaient auparavant recensés dans la Section D.

Section A

Pharmaciens titulaires d'officine 28 194

Section B

Pharmaciens de l'industrie 3 318
 (fabricants, importateurs, exploitants)
 Pharmaciens responsables 455
 Pharmaciens responsables intérimaires 508
 Adjoints 2 108
 Délégués 201
 Délégués intérimaires 46

Section H

Pharmaciens des établissements de santé (publics et privés) et assimilés 4 947

Section G

Pharmaciens biologistes 8 079
 Établissements privés 5 271
 Établissements publics 2 515
 Autres structures 293

Section E

Pharmaciens des départements et collectivités d'outre-mer (toutes activités) 1 453

Section D

Effectif total 26 327, en 2 Sous-sections :

Pharmaciens adjoints 26 186

en officine

- adjoints 22 499
- adjoints intermittents 2 745
- gérants après décès 28
- remplaçants de titulaire 61

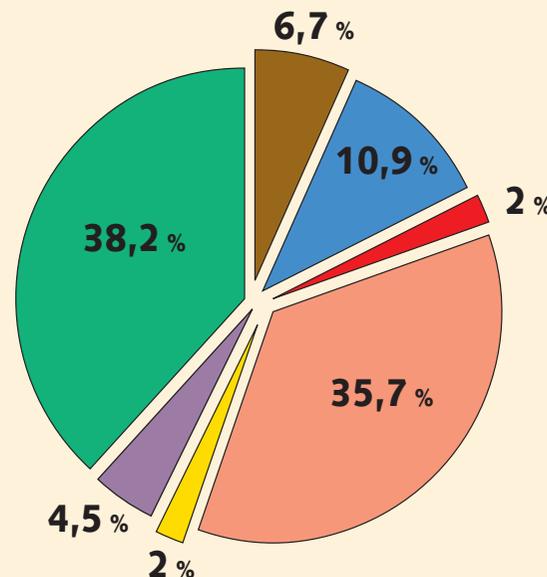
en pharmacies mutualistes et de sociétés de secours minières

- adjoints en pharmacies mutualistes 220
- adjoints en sociétés de secours minières 103

exercices divers

- chargés de la dispensation de l'oxygène à domicile 224
- pharmaciens-conseils (Séc. soc.) 154
- pharmaciens des associations humanitaires 131
- autres adjoints 21

Gérants des pharmacies mutualistes et des sociétés de secours minières 141



Section C

Pharmaciens de la vente ou distribution en gros 1 511
 Pharmaciens responsables 190
 Pharmaciens responsables intérimaires 208
 Adjoints 709
 Délégués 380
 Délégués intérimaires 24

Toutes Sections

• **La proportion des femmes dans la profession continue d'augmenter :** 65,52 %, contre 65,28 % l'année précédente.

Elles sont particulièrement nombreuses parmi les adjoints et les hospitaliers. En 2006, le diplôme de pharmacien a été délivré pour 67,4 % à des femmes.

• **Le processus de vieillissement de la profession s'accroît.** L'âge moyen, qui était de **41 ans et 8 mois** au 1^{er} janvier 1994, est passé à **45 ans et 5 mois**.

	Pharmaciens*	Hommes	%	Femmes	%	Age moyen
Section A	28 194	12 922	45,83	15 272	54,17	48 ans et 3 mois
Section B	3 188	1 460	45,80	1 728	54,20	40 ans et 9 mois
Section C	684	362	52,92	322	47,08	43 ans et 9 mois
Section D	26 156	4 811	18,39	21 345	81,61	42 ans et 2 mois
Section E	1 453	642	44,18	811	55,82	45 ans et 4 mois
Section G	8 029	3 637	45,30	4 392	54,70	48 ans et 10 mois
Section H	4 618	1 104	23,91	3 514	76,09	43 ans et 11 mois
Totaux	72 322	24 938	34,48	47 384	65,52	45 ans et 5 mois

* Selon l'activité principale.

Les pharmaciens peuvent exercer plusieurs activités générant autant d'inscriptions différentes.

Ainsi dans la Section D, parmi les 26 326 inscriptions, 26 156 ont été faites au titre de l'activité principale.

Chiffres clés

72 322 pharmaciens*

(+ 575)

24 938 hommes (34,48 %)

47 384 femmes (65,52 %)

Age moyen : 45 ans et 5 mois

En 2006 :

Taux de croissance : **0,80 %**

1^{res} inscriptions : **2 417**

Sorties : **1 842**

* Un même pharmacien peut être inscrit dans plusieurs Sections.

Pharmaciens européens ou étrangers inscrits au tableau

	1/1/2007	1/1/2006	1/1/1997
Titulaires d'officine	273	266	200
Pharmaciens de l'industrie	41	43	10
Pharmaciens de la distribution	16	13	3
Pharmaciens adjoints en officine	393	380	237
Pharmaciens des établissements de santé	45	42	11
Pharmaciens biologistes	113	110	70
Total	881	854	531

Sont inscrits sur les tableaux de l'Ordre 258 ressortissants d'un pays de l'Union européenne, 582 d'un État ayant relevé de la souveraineté française et 41 d'autres pays étrangers.

Parmi les ressortissants des pays de l'Union européenne, les Belges sont les plus nombreux (113), suivis des Italiens (44), des Allemands (36) et des Espagnols (31).

Première inscription en 2006 : 2 417 nouveaux pharmaciens

En l'an 2006, le tableau de l'Ordre s'est enrichi de 1 628 femmes et 789 hommes.

Ces 2 417 nouveaux inscrits* se sont répartis ainsi :

- 1 643 en Section D ; où près des trois quarts des nouveaux inscrits débutent comme adjoints en officine ;
- 190 en Section H (fonctions hospitalières) ;
- 173 en Section G (pharmaciens biologistes) ;
- 227 en Section B** (industrie) ;
- 40 en Section C (distribution en gros) ;
- 59 en Section E (outre-mer) ;
- 85 en Section A, devenant titulaires d'officine sans inscription préalable dans une autre Section de l'Ordre. Ils comptent pour 7 % dans les 1 224 nouveaux titulaires enregistrés en 2006 dont la plupart viennent de la Section D (7 % venant de la Section B).

Une majorité d'inscriptions rapides

Pour l'essentiel, ces nouveaux inscrits de l'an 2006 sont des diplômés récents : 46 % ont obtenu leur diplôme dans l'année ; 31 % l'année précédente.

La première inscription peut aussi être enregistrée plusieurs années après le diplôme, ainsi 10 % de ceux qui se sont inscrits en 2006 étaient diplômés depuis plus de cinq ans.

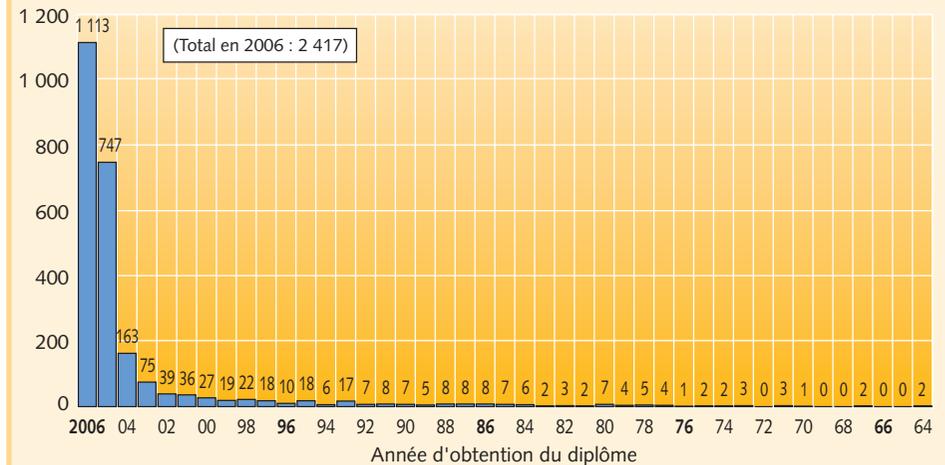
Cette « évaporation » des diplômés a diminué de moitié ces dernières années, passant de 18,20 % à 10 % en 2005 et 2006.

Alors que la *numerus clausus* en vigueur quand ils sont passés en 2^e année était fixé à 2 250, ce sont 2 023 diplômés depuis moins de 3 ans qui se sont inscrits à l'Ordre en 2006.

* Est considéré comme nouvel inscrit un pharmacien dont l'inscription est portée au tableau de l'Ordre pour la toute première fois.

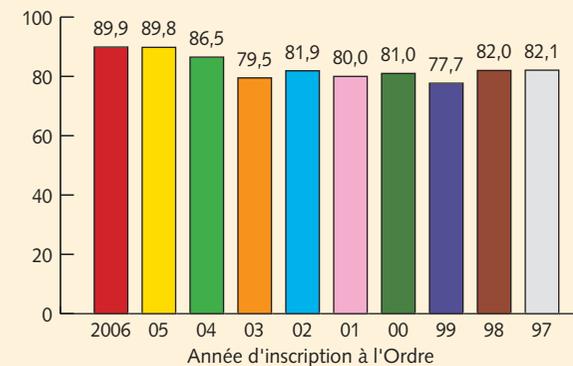
** Comme il est rappelé ici tous les ans, plus de 2 600 titulaires du diplôme de pharmacien exercent dans l'industrie sans être inscrits à l'Ordre (environ 6 000 pharmaciens exercent dans l'industrie).

Pharmaciens inscrits à l'Ordre pour la première fois en 2006 Répartition par promotion



« Première inscription » à l'Ordre dans les 3 ans de l'obtention du diplôme

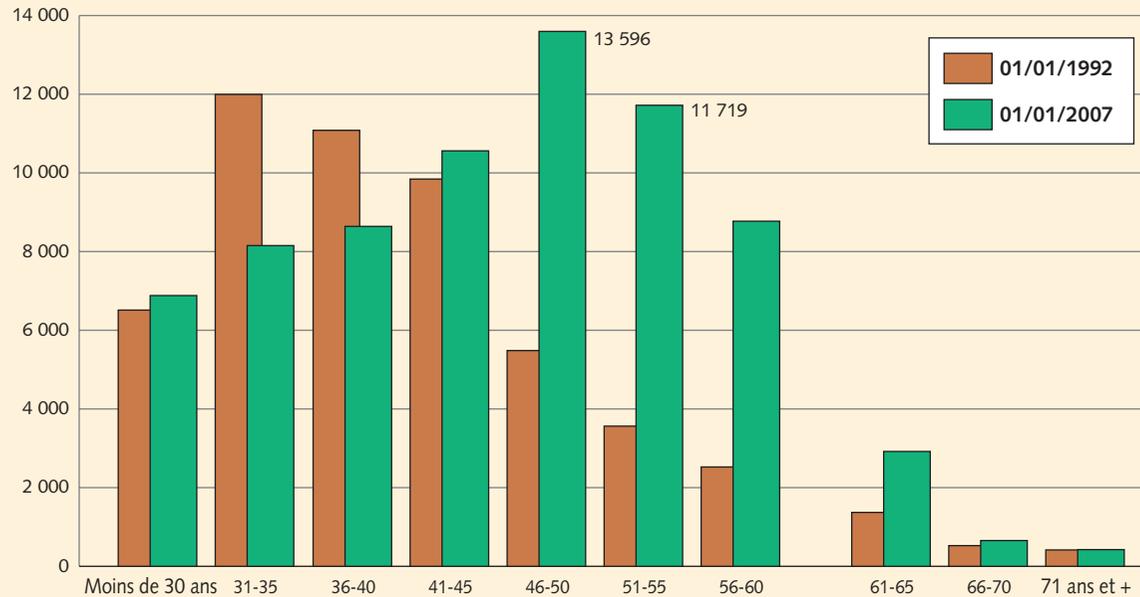
Taux d'inscription cumulés sur 3 ans
en % du *numerus clausus* d'admission en 2^e année (2 250 de 1986 à 2002)*



* Les augmentations récentes du *numerus clausus* n'auront d'effet sur cette population qu'après 2008.

Toutes Sections

**Effectifs par tranches d'âge
Comparaison 15 ans après (pharmaciens inscrits, 1992 et 2007)**



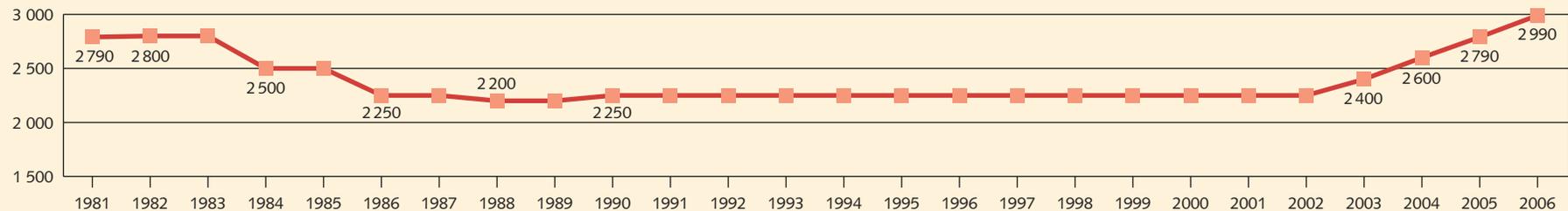
En 15 ans, la structure d'âge de la population des pharmaciens inscrits à l'Ordre s'est profondément modifiée.

En 1992, les tranches d'âge les plus nombreuses étaient les 31-35 ans et les 36-40 ans. En 2007, ces pharmaciens ont entre 46 et 55 ans, ils sont toujours les plus nombreux et ils approchent de la retraite.

L'arrêté du 19 avril 2006 a porté le *numerus clausus* à 2 990.

Un tel *numerus clausus* apportera (au plus) à partir de 2012 15 050 diplômés en 5 ans dont une partie (1 500 ? 2 000 ?) ne s'inscriront peut-être pas aux tableaux des Sections. Le renouvellement serait alors d'environ 13 500 sur 5 ans (15 050 – 1 550), soit 2 700 par an.

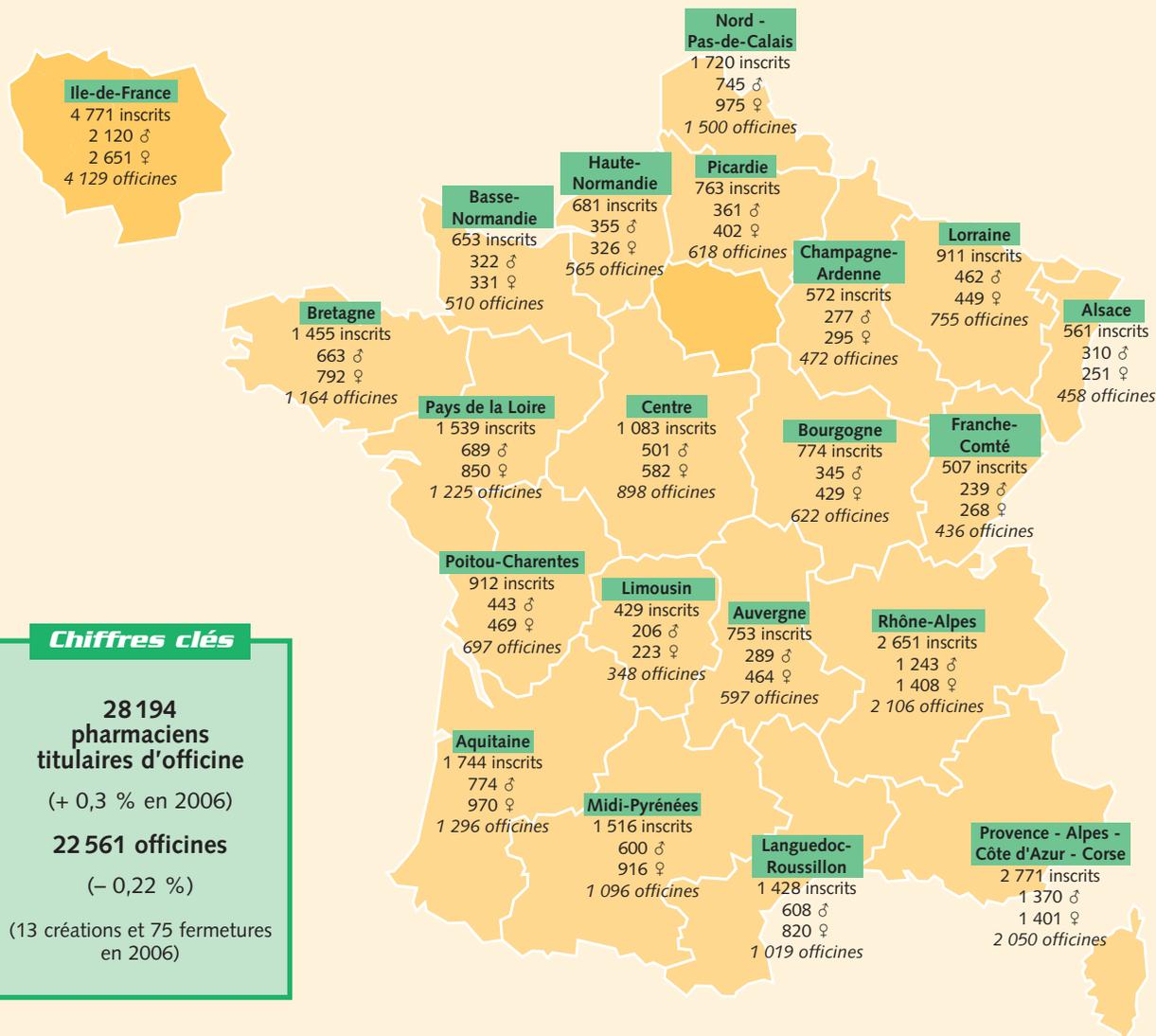
Le *numerus clausus* depuis 1981



Il faut au moins six ans pour former un pharmacien ; les candidats reçus au concours de l'internat attendent trois ans encore pour présenter un DES. Toutefois, les pharmaciens biologistes sont les seuls à devoir attendre d'avoir obtenu leur DES pour pouvoir exercer la biologie médicale.

Section A Pharmaciens titulaires d'officine

Répartition régionale



Chiffres clés

28 194
pharmaciens
titulaires d'officine

(+ 0,3 % en 2006)

22 561 officines

(- 0,22 %)

(13 créations et 75 fermetures
en 2006)

21 Conseils régionaux

La Section A groupe les pharmaciens titulaires d'officine.

Les 21 régions ordinales sont identiques aux régions administratives, à l'exception de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur - Corse.

En nombre d'inscriptions, la région Ile-de-France, qui regroupe 4 771 pharmaciens (-19 en un an), rassemble 17 % de l'effectif total. Le Limousin, avec 429 pharmaciens d'officine, regroupe 1,5 % de l'effectif.

Chiffres clés

12 922 hommes (45,83 %)
15 272 femmes (54,17 %)

138 sont inscrits, au titre
d'une autre fonction,
dans une autre Section,
notamment en Section H (98)
et en Section G (25).

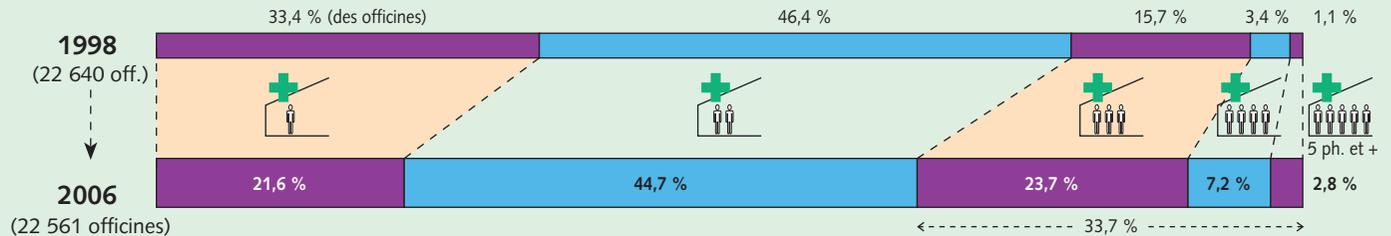
Section A

Des hommes et des structures

En 9 ans, si le nombre des officines est resté stable, leur structure a beaucoup évolué (voir ci-contre). Fin 2006, les officines regroupant trois diplômés ou plus (titulaires ou adjoints à temps complet ou partiel), comptaient pour 33,7 % dans le total d'officines.

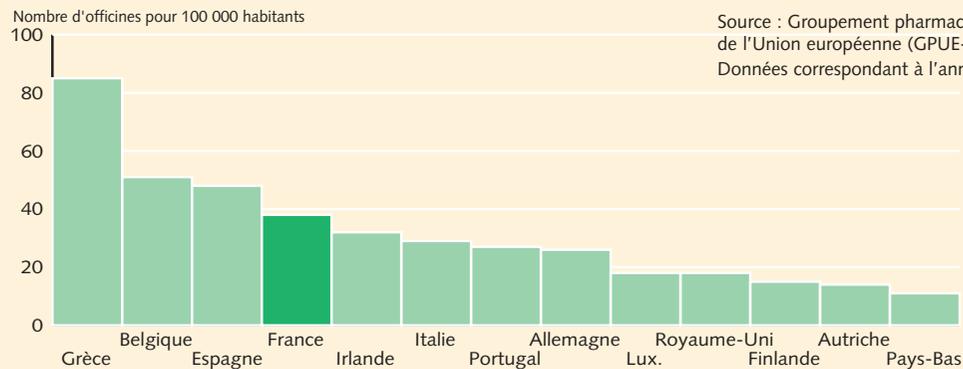
C'est une complète interversion : en 1998, c'était 33,4 % des officines qui étaient exploitées par un titulaire exerçant seul.

Nombre de diplômés par officine



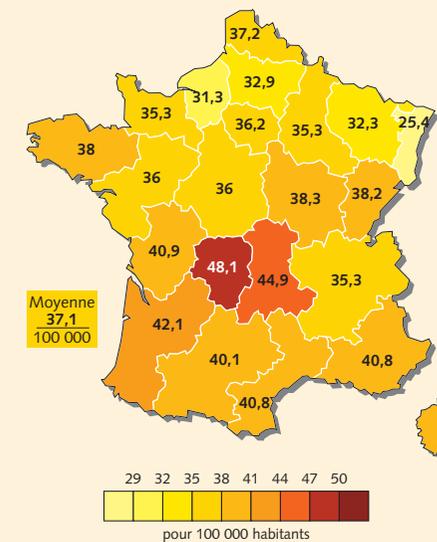
Lorsque le chiffre d'affaires (HT) de l'officine atteint des seuils définis par arrêté, l'arrivée d'un pharmacien supplémentaire est obligatoire. L'arrêté du 9 février 2007 impose la présence d'un pharmacien par tranche de 1 180 000 € de chiffre d'affaires HT annuel ; ainsi il faut trois pharmaciens dès que le CA dépasse 2 360 000 € HT.

Officines en Europe : densité du réseau dans 13 pays



Les différences s'expliquent en partie par la géographie et l'histoire de chaque pays (densité des populations, urbanisation, réglementations, etc.). Des écarts peuvent être expliqués par un effet de présentation ; ainsi il y a plus de pharmaciens diplômés par pharmacie (plus de salariés) dans les pays qui ont moins d'officines, et ils sont quelquefois secondés par plus de personnels de qualification intermédiaire. La France, dont le territoire est très vaste, occupe une position moyenne.

Officines pour 100 000 habitants



Densité des pharmaciens et des pharmacies par région

En métropole, il y a en moyenne 37 pharmacies et 46,4 pharmaciens pour 100 000 habitants.

Le Limousin détient le record de densité officinale (population en baisse) alors que l'Alsace présente la densité la plus faible (quotas spécifiques).

En cumulant tous les pharmaciens officinaux (adjoints et titulaires) on obtient une densité moyenne de 88 diplômés pour 100 000 habitants.

Un clivage Nord-Sud apparaît clairement sur les cartes : le Sud semble demander plus de pharmaciens.

Toutefois, si on rapporte ces effectifs à la seule population des 60 ans et plus, le clivage s'estompe.

Le tropisme « *sudophile* » de la pharmacie n'est donc pas sans rapport avec la structure de la population (et le niveau de prescription supérieur) de ces régions.

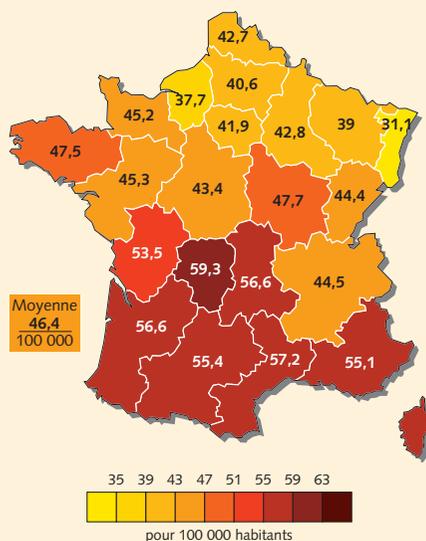
Chiffres clés

Une officine pour 2 696 habitants.

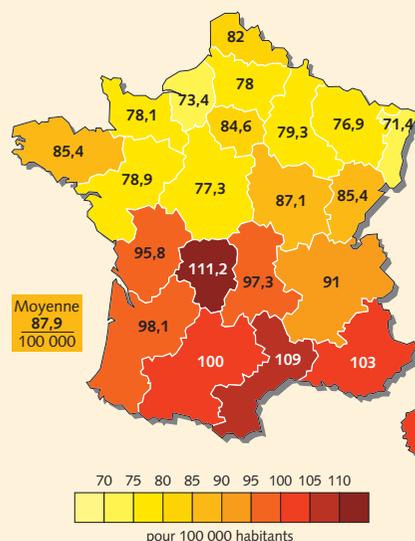
Un pharmacien titulaire pour 2 157 habitants.

Un pharmacien d'officine, (titulaire ou adjoint), pour 1 138 habitants.

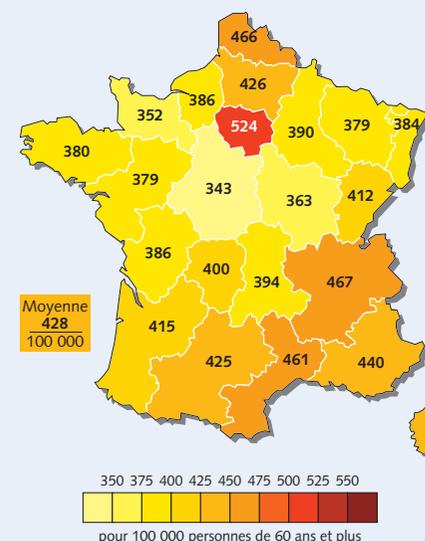
Pharmaciens titulaires pour 100 000 habitants



Titulaires + adjoints pour 100 000 habitants

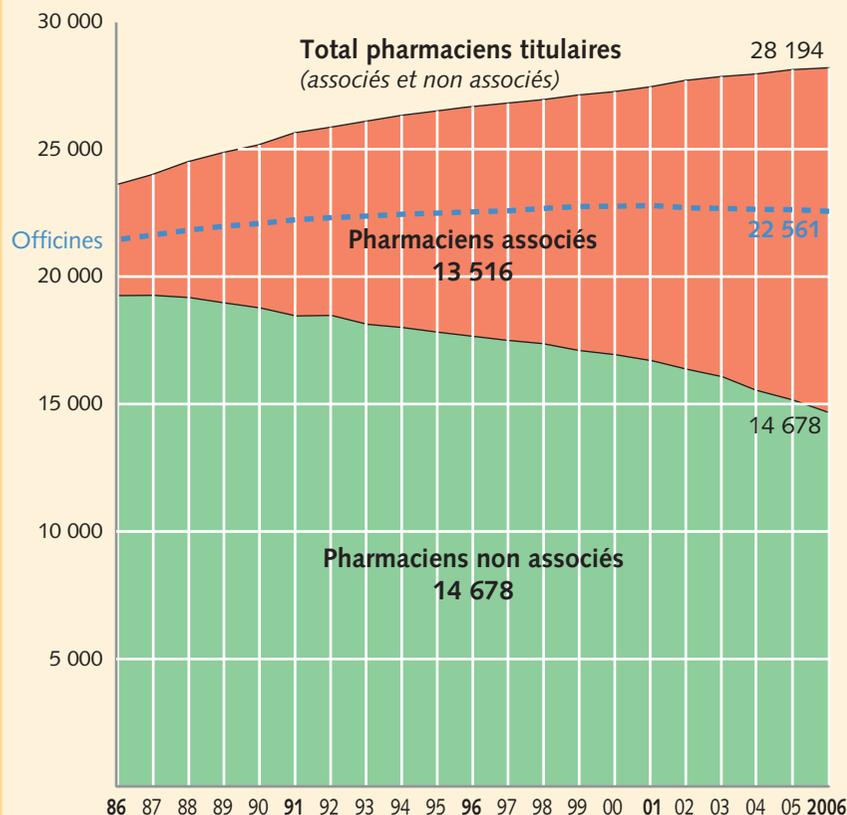


Titulaires + adjoints sur population 60 ans et plus



Recensement de 1999, estimation INSEE au 1^{er} janvier 2005 (métropole : 60 823 000 habitants).

Évolution des pharmaciens titulaires d'officine



L'exercice en association concerne aujourd'hui 13 516 titulaires d'officine, soit 48 % de l'effectif (+ 4,4 % en un an). Dans ces chiffres sont pris en compte comme « pharmaciens associés » les titulaires exerçant en copropriété, ou dans des sociétés à responsabilité limitée (SARL) et des sociétés d'exercice libéral (SEL) prévoyant plusieurs associés, ou en société en nom collectif (SNC). Sont comptabilisés comme pharmaciens non associés les titulaires exploitant en société unipersonnelle.

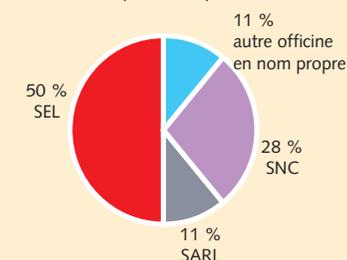
Coup de projecteur sur les mutations

En 2006, les Conseils régionaux de l'Ordre ont eu connaissance de 1 971 mutations (+ 285), c'est-à-dire de cessions de fonds ou de parts sociales, soit 8,7 % du nombre total d'officines.

Selon les services du Conseil central A, ces mutations ont impliqué 2 684 pharmaciens (+ 15 %) :

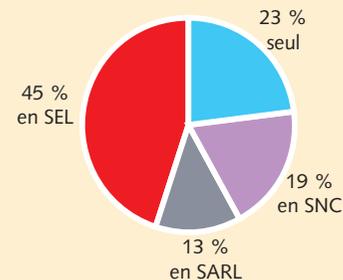
- 1 460 étaient déjà inscrits en Section A; pour 89 % d'entre eux la mutation a correspondu à une entrée en société.
- 1 224 devenaient titulaires d'officine pour la première fois. 77 % de ces « nouveaux titulaires » se sont installés en société, notamment en SEL (45 %).

Les titulaires déjà inscrits mutent vers : (1 460 cas)

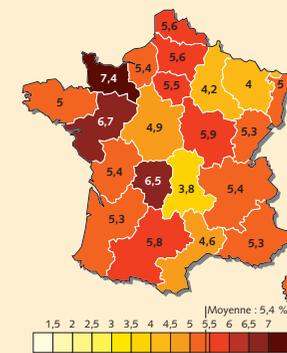


La relève par les nouveaux titulaires

Mode d'exploitation choisi par les nouveaux titulaires (1 224 cas)



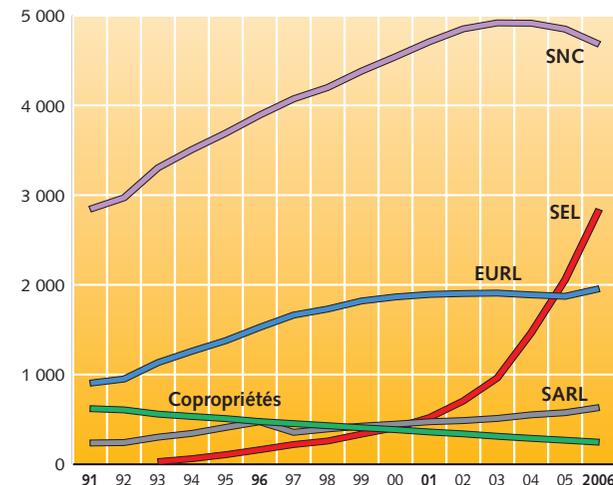
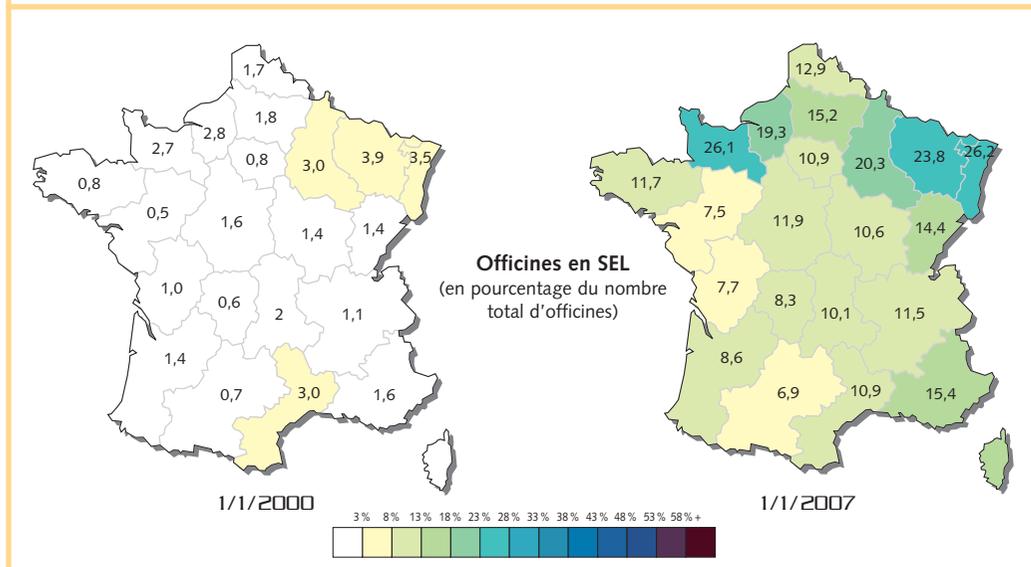
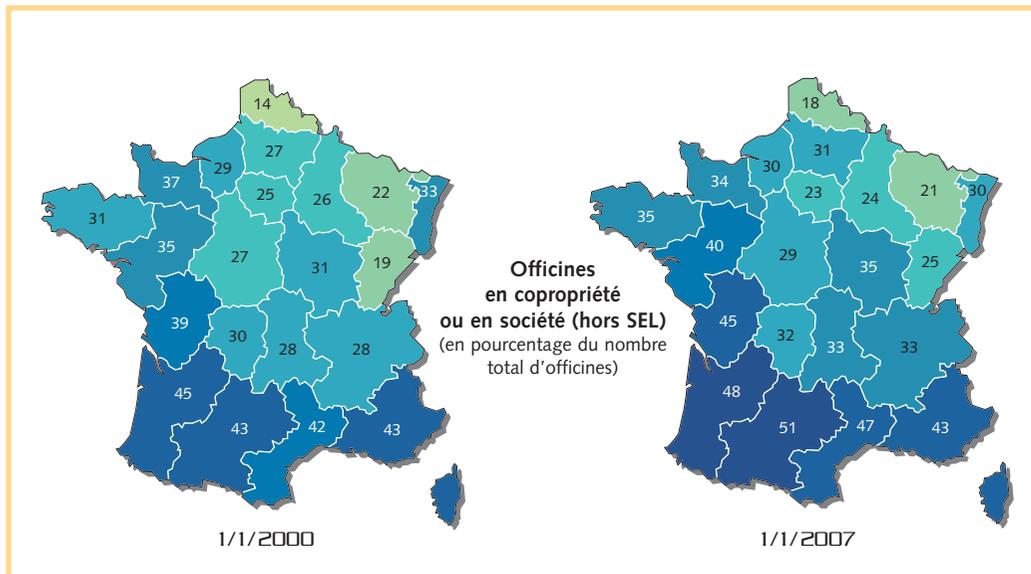
Régions d'installation (% des officines)



Il y a 7 ans

Maintenant

Structures juridiques des officines



	1/1/2007	1/1/2006	
Exploitation en nom propre	12 208	12 988	(- 6 %)
Copropriété	246	268	(- 8 %)
SNC	4 681	4 850	(- 3,5 %)
SARL	632	575	(+ 10 %)
EURL	1 955	1 872	(+ 4,5 %)
Société d'exercice libéral	2 839*	2 057	(+ 38 %)

* Réparties comme suit : SEL à responsabilité limitée (SELARL) : 2 222, SEL à forme anonyme (SELAFA) : 1, SEL par actions simplifiée (SELAS) : 153, SEL en commandite par actions (SELCA) : 6, SEL entrepr. unipers. à resp. lim. (SELARL-EURL) : 457.

46 % des officines sont gérées en société ou en copropriété, contre 32 % au 1/1/2000.

Cette hausse correspond en partie au succès des SEL qui passent de 706 à 2 839 dans les mêmes 7 ans (cf. cartes).

A noter : • 88 de ces SEL (3 %) ont des participations dans d'autres SEL (dont 14 dans 2 SEL).

• 13 % des associés exploitant en SEL détiennent des participations dans d'autres SEL, dont 2 % dans 2 SEL (maximum légal).

Section B Pharmaciens de l'industrie

De par la loi du 9 août 2004, la Section B groupe les divers pharmaciens travaillant dans l'industrie (fabricants, importateurs, exploitants).

Le 1^{er} juin 2005, après que les élections aient eu lieu, les adjoints exerçant dans les entreprises industrielles, jusqu'alors inscrits en Section D, rejoignaient la Section B (+ 2 324 inscrits).

L'année 2006 est caractérisée par la stabilité (- 28 inscrits, soit - 0,84 %).

Environ 6000 personnes ayant suivi des études de pharmacie exerceraient dans l'industrie ; plus de 2600 d'entre elles ne sont pas inscrites à l'Ordre, faute d'obligation les concernant.

Chiffres clés

3 318 inscrits

(- 28)

455 pharmaciens responsables

508 pharmaciens responsables intérimaires

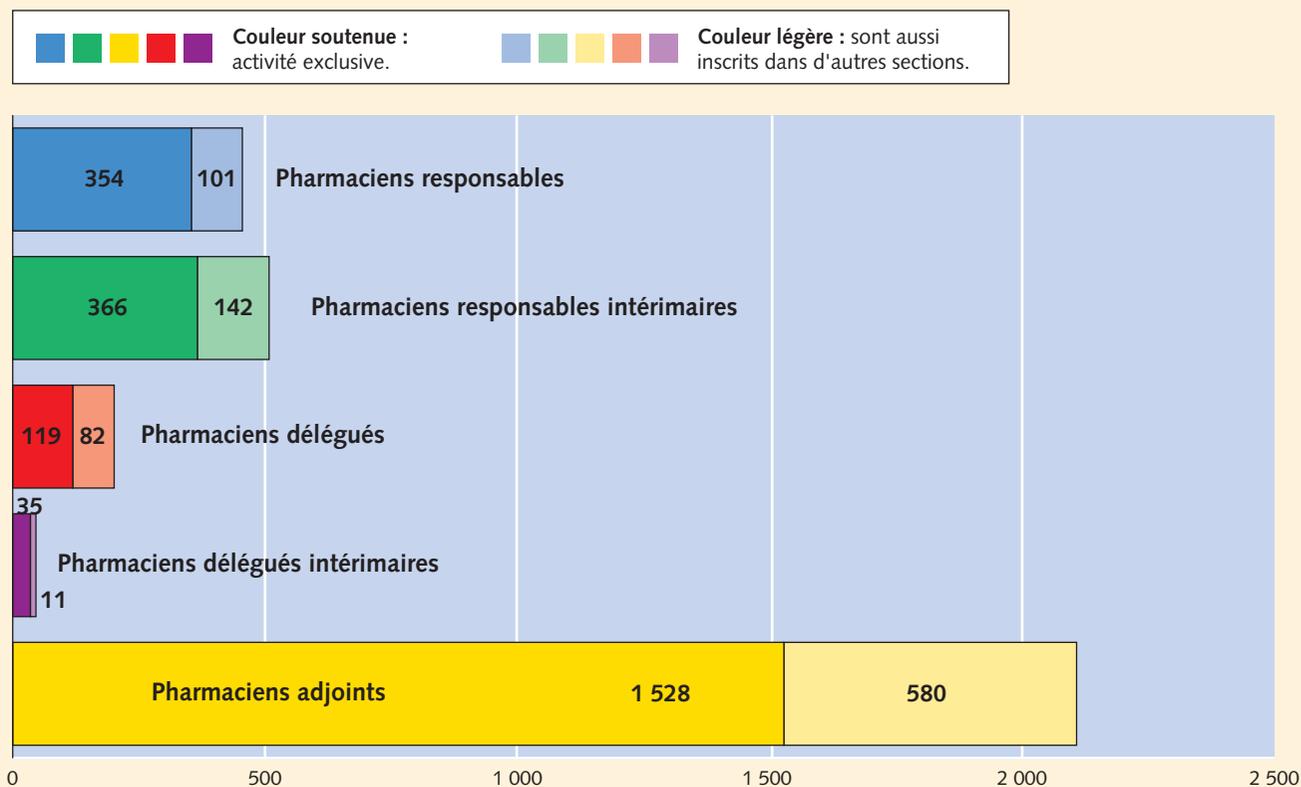
201 délégués

46 délégués intérimaires

2 108 adjoints

1 542 hommes (46,47 %)

1 776 femmes (53,53 %)



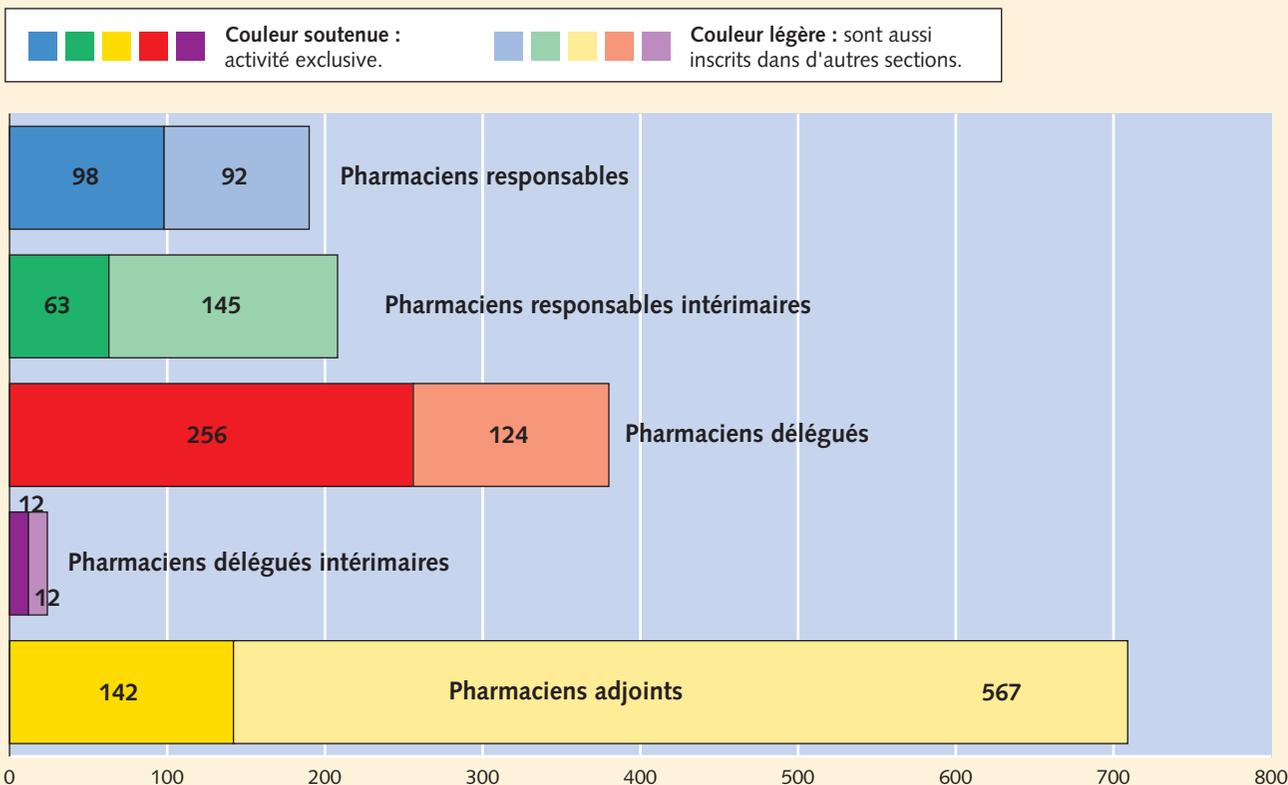
Parmi ces pharmaciens, certains cumulent plusieurs des activités ressortissant à la Section, une seule a été retenue.

Les entreprises

483 entreprises pharmaceutiques (- 9) totalisant 914 « établissements » (sièges sociaux pharmaceutiques ou non, unités de fabrication et de dépôt).

soit : • **474 entreprises industrielles** (- 9) dont 90 ont aussi un statut de distributeur en gros.
Les entreprises de médicaments vétérinaires peuvent avoir un vétérinaire pour responsable.
• **9 laboratoires de fabrication annexés à l'officine** (dont le pharmacien responsable doit être également inscrit à la Section A).

Section C Pharmaciens de la distribution en gros



Parmi ces pharmaciens, certains cumulent plusieurs des activités ressortissant à la Section, une seule a été retenue.

Les entreprises

227 entreprises de distribution en gros, à statut exclusif ou multiple, exerçant notamment les activités de :

- grossistes-répartiteurs ;
 - dépositaires ;
 - distributeurs en gros à l'exportation ;
 - distributeurs en gros à vocation humanitaire ;
 - distributeurs en gros de plantes médicinales ;
 - distributeurs en gros de gaz à usage médical ;
 - distributeurs de produits pharmaceutiques autres que les médicaments ;
 - distributeurs de médicaments destinés à être expérimentés sur l'homme ;
 - entreprises vétérinaires exclusives, dont un vétérinaire peut être responsable.
- En tout 655 établissements.

De par la loi du 9 août 2004, la Section C groupe les divers pharmaciens travaillant pour les entreprises de distribution en gros et d'exportation.

Le 1^{er} juin 2005, après que les élections aient eu lieu, les adjoints exerçant dans les établissements de distribution en gros ou d'exportation, jusqu'alors inscrits en Section D, ont rejoint la Section C dont l'effectif augmentait alors de 1 084 inscrits.

En 2006, on note un léger accroissement (+ 17 inscrits, soit + 1,14 %).

On remarque l'importante proportion des pharmaciens inscrits dans d'autres Sections. Pour la plupart, il s'agit d'inscriptions en Section B.

Chiffres clés

1 511 inscrits
(+ 17)

190 pharmaciens responsables
208 pharmaciens responsables intérimaires
380 délégués
24 délégués intérimaires
709 adjoints

754 hommes (49,9 %)
757 femmes (50,1 %)

Section D Pharmaciens salariés (dispensation et divers)

Une Section devenue plus homogène

De par la loi du 9 août 2004 la Section D regroupe les pharmaciens adjoints suivants :

« pharmaciens adjoints exerçant en officine – pharmaciens remplaçants de titulaires d'officine – pharmaciens gérants d'officine après décès – pharmaciens mutualistes – et, généralement, tous pharmaciens non susceptibles de faire partie de l'une des Sections A, B, C, E, G et H... ».

Le 1^{er} juin 2005, les adjoints exerçant dans les entreprises industrielles, dans la distribution en gros et les pharmaciens hospitaliers, jusqu'alors inscrits en Section D, ont été respectivement versés dans les Sections B, C et H.

Chiffres clés

Section D
26 327 inscrits
(+ 292)

26 186 pharmaciens adjoints
141 pharmaciens gérants
des pharmacies mutualistes
et des sociétés
de secours minières

Effectif des pharmaciens de la Section D

En officine

Pharmaciens adjoints	22 499	85,46 %	}	25 333	96,2 %
Pharmaciens adjoints intermittents	2 745	10,43 %			
Pharmaciens gérants après décès	28	0,11 %			
Pharmaciens remplaçants de titulaire	61	0,23 %			

En pharmacies mutualistes et de sociétés de secours minières

Pharmaciens gérants de pharmacie mutualiste	71	0,27 %	}	464	1,8 %
Pharmaciens adjoints en pharmacie mutualiste	220	0,84 %			
Pharmaciens gérants de pharmacie de société de secours minières	70	0,27 %			
Pharmaciens adjoints en pharmacie de société de secours minières	103	0,39 %			

Exercices divers

Pharmaciens chargés de dispenser de l'oxygène à domicile	224	0,84 %	}	530	2,0 %
Pharmaciens-conseils de la Sécurité sociale	154	0,58 %			
Pharmaciens des associations humanitaires	131	0,50 %			
Pharmaciens autres exercices	21	0,08 %			

4 857 hommes 18,45 % **21 470 femmes** 81,55 % **26 327** 100 %

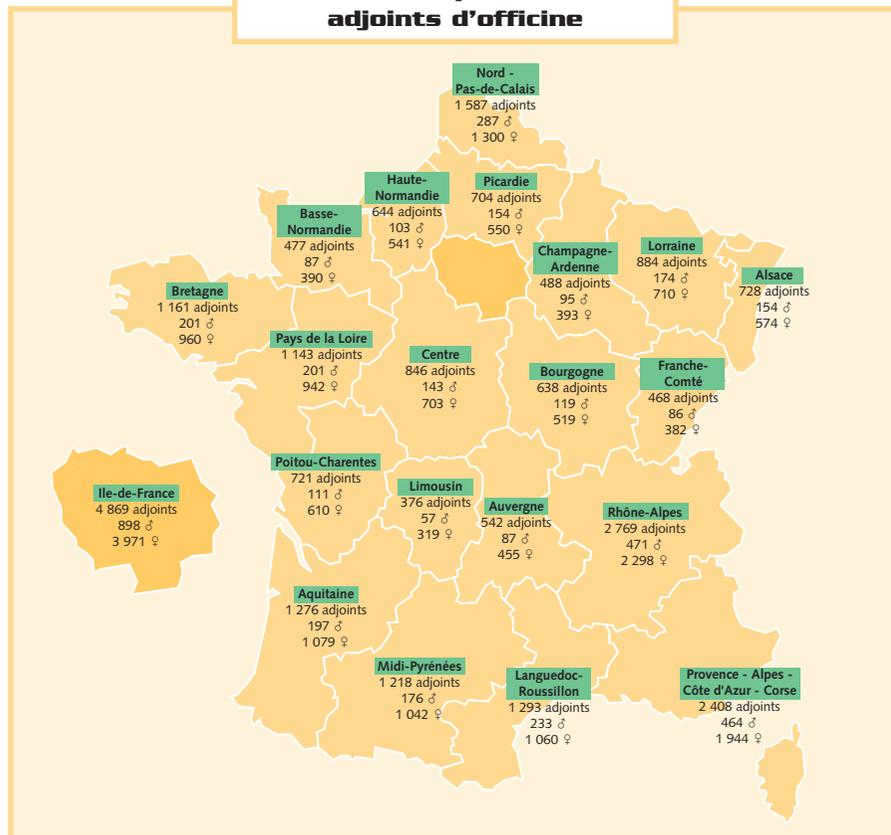
Les pharmaciens adjoints sont jeunes (âge moyen : 42 ans et 2 mois).

Les femmes sont fortement majoritaires (81,61 %).

Les pharmaciens officinaux sont maintenant pour 47 % des adjoints d'officine (adjoints intermittents compris) dont près de la moitié travaillent à temps partiel. Depuis 1998 l'effectif des adjoints à temps partiel a progressé de 60 %, trois fois plus vite que celui des adjoints à temps plein.

Pharmaciens adjoints en officine

Nombre des pharmaciens adjoints d'officine



Chiffres clés

22 499 adjoints d'officine
(à temps complet ou partiel)

Évolution 2006 :
+ 0,37 %

2 745 adjoints intermittents
(multi-employeurs)

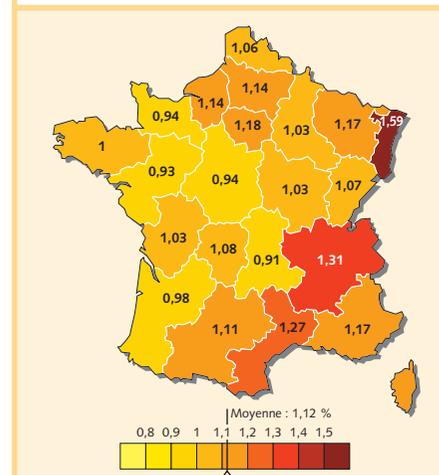
Évolution 2006 :
+ 5,58 %

Soit un total de
25 244 pharmaciens

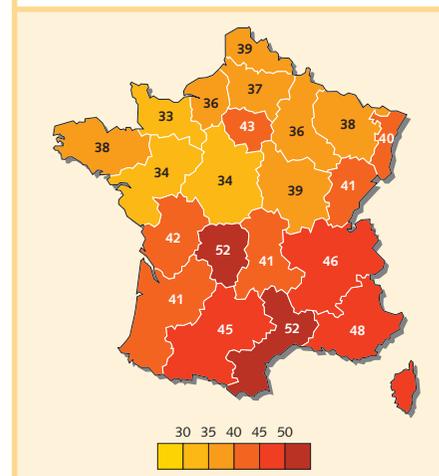
4 498 hommes
20 746 femmes

1,12 adjoint par officine

Adjoints par officine selon les régions



Densité en adjoints selon les régions



La « densité » des adjoints d'officine varie selon les régions : de 1,59 adjoint par officine en Alsace à 0,91 en Auvergne (moyenne nationale : 1,12).

Cette variation est à rapporter, d'une part, à la taille des officines et, d'autre part, au pourcentage de titulaires associés selon les régions.

Nbre d'adjoints pour 100 000 habitants – Recensement de 1999, estimation INSEE au 1^{er} janvier 2005.

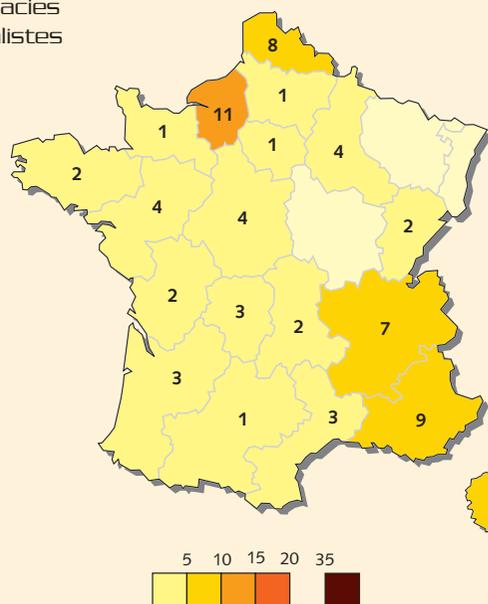
Section D

Les pharmacies mutualistes et les pharmacies de sociétés de secours minières

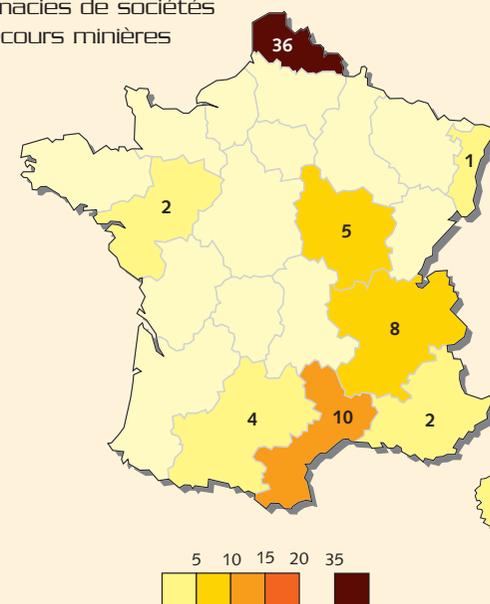
Au 1^{er} janvier 2007, ils étaient 141 pharmaciens gérants assistés par 323 adjoints (220 dans les pharmacies mutualistes et 103 dans les pharmacies de sociétés de secours minières).

Soit au total 464 pharmaciens et 0,63 % de l'ensemble des inscrits au tableau de l'Ordre.

Pharmacies mutualistes



Pharmacies de sociétés de secours minières



Chiffres clés

68 pharmacies mutualistes

68 pharmacies de sociétés de secours minières

141 pharmaciens gérants

59 hommes / 82 femmes

Évolution 2006 : + 1,44 %

La répartition des pharmacies mutualistes et des pharmacies des sociétés de secours minières est très inégale sur le territoire, avec des implantations fortement concentrées dans un nombre limité de régions. Elle correspond à des bassins d'activité particuliers ou à des choix politiques locaux du mouvement mutualiste.

Plus de 50 % des pharmacies mutualistes sont implantées dans quatre régions (Haute-Normandie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes).

L'implantation des pharmacies de sociétés de secours minières correspond aux anciens bassins miniers : plus de la moitié (53 %) sont implantées dans une seule région, le Nord-Pas-de-Calais (36 pharmacies). Les autres sont installées dans sept régions.

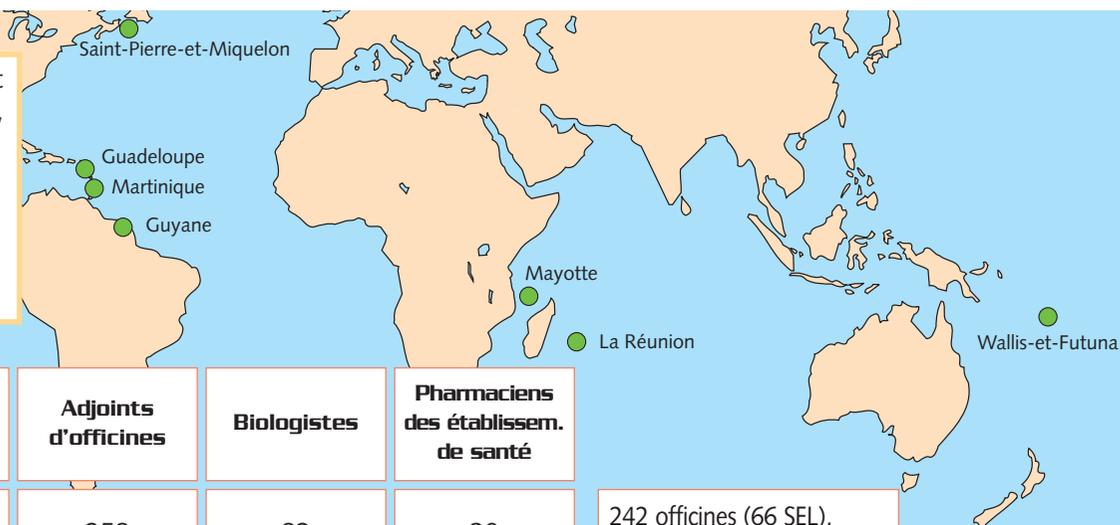
La taille moyenne des pharmacies mutualistes et des pharmacies de sociétés de secours minières est supérieure à celle des officines : 3,4 diplômés en moyenne par pharmacie au lieu de 2,37.

Section E Départements et collectivités d'outre-mer

La Section E de l'Ordre regroupe les pharmaciens exerçant dans les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion), à Saint-Pierre-et-Miquelon, ainsi qu'à Mayotte et Wallis-et-Futuna.

En 10 ans, l'effectif a augmenté de 537 (soit + 58,62 %).

22 pharmaciens ont un exercice multiple.



	Titulaires d'officines	Fabricants import. exploit. Distrib. en gros	Adjointes d'officines	Biologistes	Pharmaciens des établissements de santé	
Réunion 322 hommes, 344 femmes	279	17	258	82	30	242 officines (66 SEL), 45 LABM (36 SEL)
Guadeloupe 135 hommes, 202 femmes	174	10	88	42	23	161 officines (18 SEL), 19 LABM (11 SEL).
Martinique 121 hommes, 208 femmes	163	9	86	48	23	149 officines (22 SEL), 21 LABM (15 SEL)
Guyane 46 hommes, 44 femmes	40	6	26	9	9	38 officines (8 SEL), 4 LABM (4 SEL)
Mayotte 12 hommes, 13 femmes	10	2	4	4	5	10 officines (4 SEL)
St-Pierre-et-Miquelon 5 hommes	1			1	3	1 officine (en SEL)
Wallis-et-Futuna 1 homme				1		

Chiffres clés

1453 pharmaciens
Évolution 2006 :
+ 1,82 %
642 hommes
811 femmes

Section G Pharmaciens biologistes

La Section G groupe tous les pharmaciens biologistes exerçant dans les secteurs public et privé.

Cette Section comptait 8079 inscriptions au 1^{er} janvier 2007, soit une augmentation de 22 inscriptions (+ 0,27 %).

Les hommes restent majoritaires dans le secteur privé (51,53 %).

A l'inverse, les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans le secteur hospitalier (66,04 %).

Ces dernières années, les biologistes du secteur privé ont été nombreux à opter pour les sociétés d'exercice libéral (SEL).

Chiffres clés

8079 inscriptions

3 663 hommes
4 416 femmes

2515 biologistes
« LABM hospitaliers »

5 271 biologistes « LABM privés »

293 biologistes « autres »*

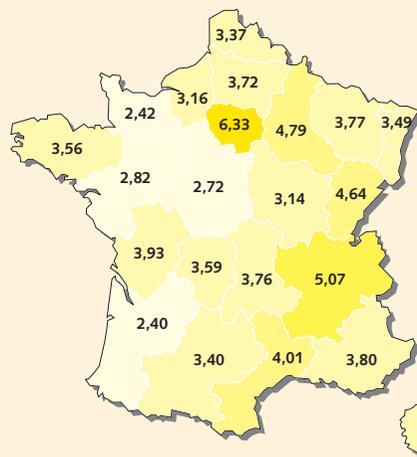
4 243 LABM

Évolution 2006 : + 0,27 %

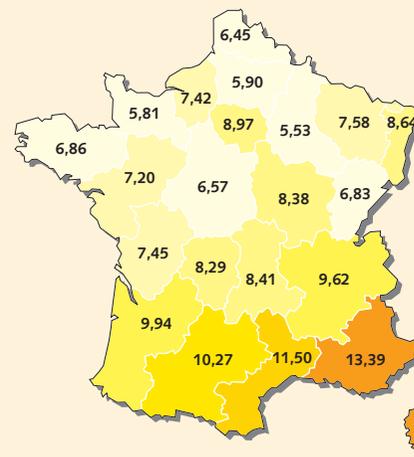
* Exercices ne pouvant être comptabilisés ni au titre des hôpitaux publics ni au titre des LABM privés en ville exerçant sur un mode libéral, car rattachés à d'autres structures (centres anticancéreux, centres mutualistes, etc.).

Densité régionale des pharmaciens biologistes

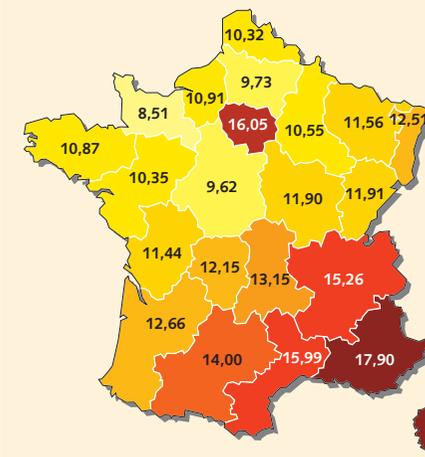
Public



Privé



Densité totale



Nombre pour 100 000 habitants – Recensement de 1999, estimation INSEE au 1^{er} janvier 2005.

Dans le secteur hospitalier, les régions Ile-de-France et Rhône-Alpes disposent d'un nombre de postes par habitant supérieur aux autres régions. La moyenne nationale est de 4,13 pharmaciens biologistes exerçant en secteur hospitalier pour 100 000 habitants.

La répartition géographique des inscriptions de pharmaciens biologistes du secteur privé montre une prédominance notable des régions du Sud et de l'Ile-de-France. Nationalement, la densité est de 8,67 pharmaciens biologistes du secteur privé pour 100 000 habitants.

Il convient de rapprocher ces données de la densité régionale des médecins prescripteurs.

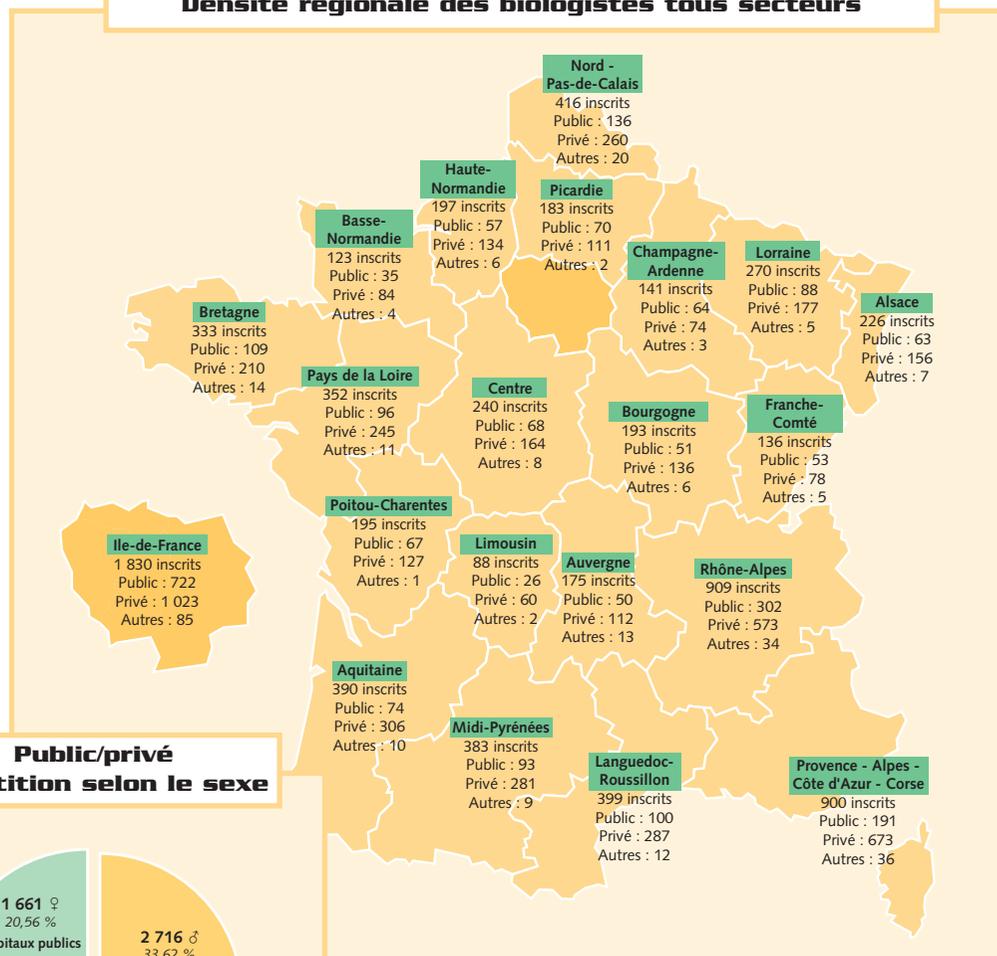
Au total, il y a, en métropole, un pharmacien biologiste pour 7529 habitants.

Exercices en LABM

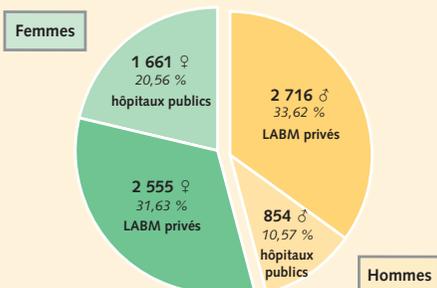
4 067 directeurs 76,35 %
1 111 directeurs adjoints* 20,86 %
147 remplaçants 2,76 %
2 gérants après décès 0,04 %
(soit 5 327 exercices dans les LABM du secteur privé).

* Un directeur adjoint peut exercer dans 2 LABM.

Densité régionale des biologistes tous secteurs



Public/privé répartition selon le sexe



Les biologistes exerçant en « LABM privés » (5271) représentent 65 % des inscriptions à la Section G ; les biologistes exerçant en LABM hospitalier, 31 % ; 4 % sont des inscriptions « autres ».

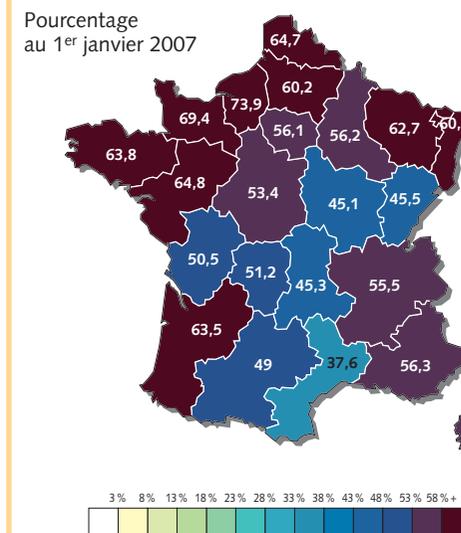
Structures juridiques des LABM

	1/1/2007	1/1/2006	
Exploitation en nom propre	1 069	1 139	(- 6 %)
Exploitation en SA	20	23	(- 13 %)
Exploitation en SARL	142	154	(- 8 %)
Exploitation en EURL	106	112	(- 5 %)
Exploitation en SCP	472	517	(- 9 %)
Exploitation en SEL *	2 327	2 184	(+ 7 %)
Exploitation en SAS et SASU **	2	1	
Autres	105	107	(- 2 %)

Une SEL peut exploiter jusqu'à 5 laboratoires.
En janvier 2007, 1 041 SEL étaient recensées, contre 661 sept ans plus tôt.

* 107 laboratoires d'analyses sont exploités par des SEL à forme anonyme, 2 044 par des SEL à responsabilité limitée, 15 par des SEL unipers. à resp. limitée, 65 par des SEL en commandite par actions et 96 par des SEL par actions simplifiées.
** Société par actions simplifiée unipersonnelle.

LABM en SEL



Section H Pharmaciens des établissements de santé

Créée par la loi du 9 août 2004, la **Section H** regroupe essentiellement les pharmaciens des établissements de santé tant publics que privés, qui étaient jusqu'alors inscrits dans la Sous-section Dh.

En 2006, l'effectif a augmenté de 149 pharmaciens.

487 pharmaciens inscrits en Section H exercent une autre activité par ailleurs, notamment en officine (300 adjoints et 98 titulaires) ou en tant que biologistes (78).

Chiffres clés

4 947 pharmaciens
sont inscrits pour exercer
dans les établissements de santé

1 232 hommes
3 715 femmes

4 460 pharmaciens n'exercent que
dans les établissements de santé
(activité exclusive)

Évolution 2006 :
+ 3,11 %

Pharmacies à usage intérieur (PUI) et activités diverses

Les pharmaciens des établissements de santé et médico-sociaux exercent, pour leur grande majorité (94 %), dans des pharmacies à usage intérieur (PUI).

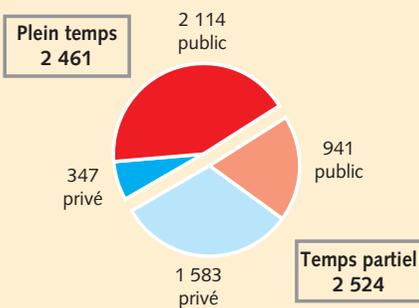
Les autres exercent des activités diverses (voir ci-dessous).

Les PUI sont intégrées dans des établissements de santé : établissements hospitaliers (publics et privés), mais aussi dans d'autres établissements.

Les femmes constituent près des trois quarts de l'effectif des pharmaciens des établissements de santé.

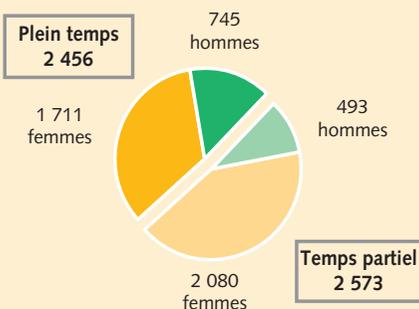
Pharmaciens des établissements de santé	%	Nombre de PUI
<ul style="list-style-type: none"> • Exercices en pharmacies à usage intérieur (PUI) 5 029 93,95 % <li style="padding-left: 20px;">- Privé 1 930 1 542 <li style="padding-left: 20px;">- Public 3 099 1 126 		
<ul style="list-style-type: none"> • Activités diverses 324 6,05 % <li style="padding-left: 20px;">- Radiopharmaciens <li style="padding-left: 20px;">- Pharmaciens chargés de produits sanguins labiles (pharmaciens d'établissement de transfusion sanguine, responsables d'un dépôt de sang, pharmaciens hémovigilants) <li style="padding-left: 20px;">- Pharmaciens des centres de planification ou d'éducation familiale <li style="padding-left: 20px;">- Pharmaciens responsables de l'Assurance qualité <li style="padding-left: 20px;">- Pharmaciens hygiénistes <li style="padding-left: 20px;">- Pharmaciens des centres de soins spécialisés aux toxicomanes <li style="padding-left: 20px;">- Pharmaciens des centres pénitentiaires <li style="padding-left: 20px;">- Pharmaciens des services départementaux d'incendie et de secours 		
5 353		

Plein temps / temps partiel public / privé



Dans les établissements de santé publics, les postes à plein temps sont majoritaires (69 %). Dans le privé, l'exercice à temps partiel représente 82 % des postes.

Plein temps / temps partiel hommes / femmes



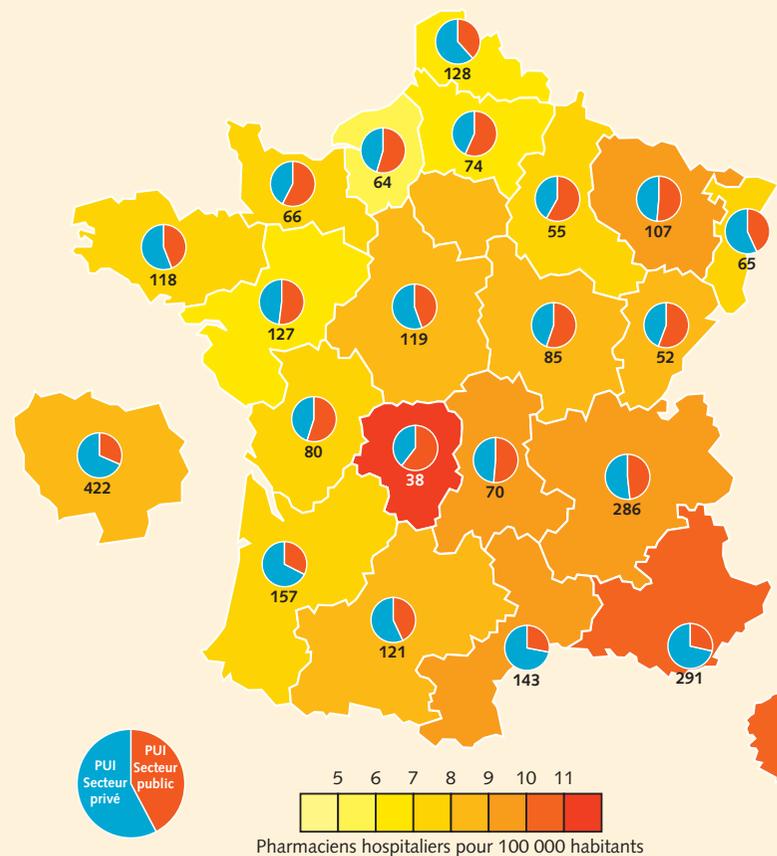
Les femmes sont majoritaires, qu'il s'agisse de l'exercice à plein temps (70 %) ou de l'exercice à temps partiel (81 %).

Les postes

- Dans les établissements de santé publics..... 3 055
 - Praticiens des hôpitaux temps plein : 1 543
 - Praticiens des hôpitaux temps partiel : 556
 - Gérants (temps partiel) : 77
 - Assistants des hôpitaux temps plein : 472
 - Praticiens attachés : 403
 - à temps plein : 97
 - à temps partiel : 306
 - Pharmacien territorial titulaire : 4
 - à temps plein : 2
 - à temps partiel : 2
 - Pharmaciens inscrits comme suppléants dans les établissements de santé publics 44
 - Dans les établissements de santé privés 1 930
 - Gérants (temps plein) : 263
 - Gérants (temps partiel) : 1 313
 - Adjoints : 354
 - à temps plein : 84
 - à temps partiel : 270
- Total 5 029***

* Un pharmacien pouvant assurer plusieurs gérances (maximum trois pour les établissements médico-sociaux), il s'ensuit que le nombre de postes occupés par des pharmaciens est supérieur au nombre de pharmaciens.

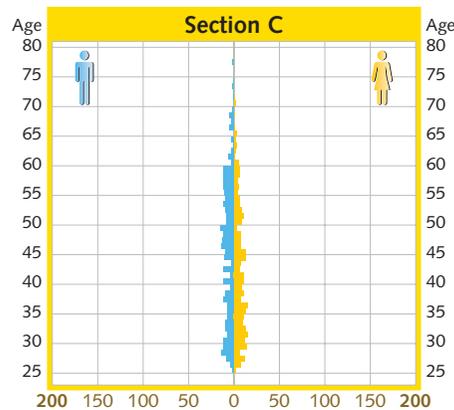
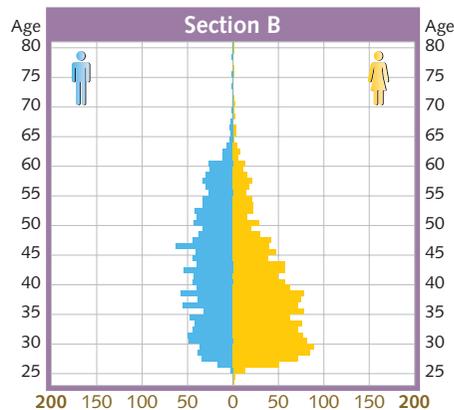
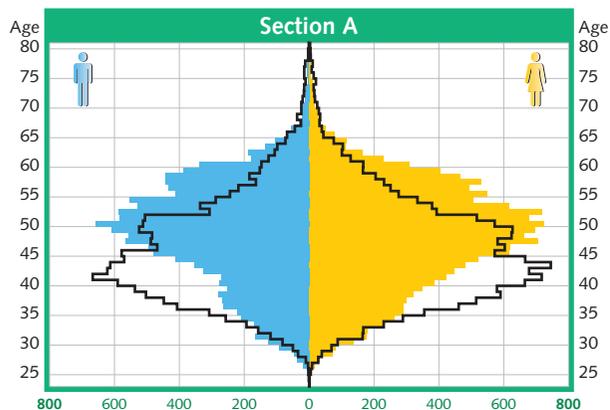
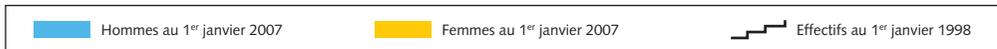
Nombre de PUI et densité des pharmaciens des établissements de santé



19 % des postes de pharmaciens des établissements de santé sont en région parisienne, 11 % en région Rhône-Alpes, 10,5 % en Provence - Alpes - Côte d'Azur - Corse, 1,7 % en Limousin.

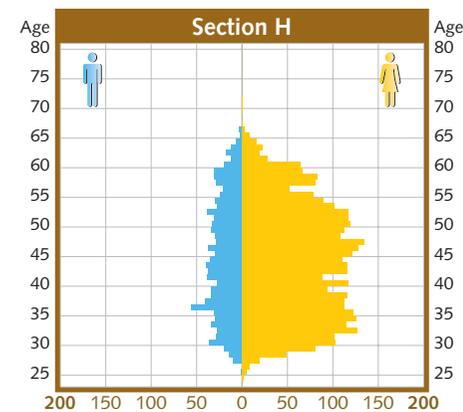
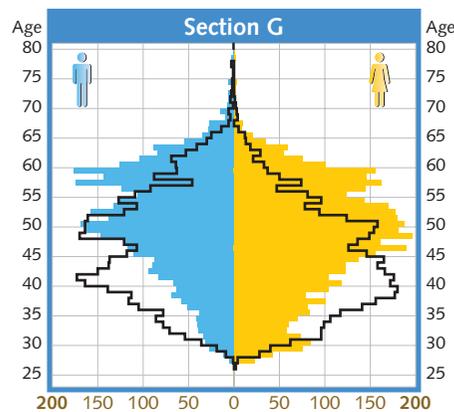
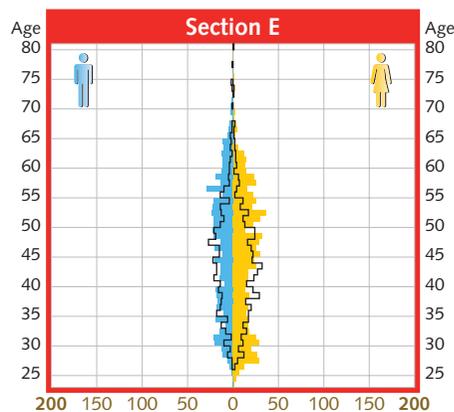
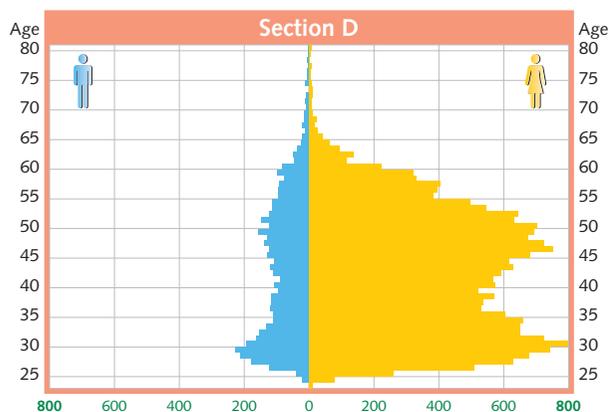
Pyramides des âges des pharmaciens inscrits sur les tableaux de l'Ordre

Selon leur inscription principale au 1^{er} janvier 2007



Les pyramides ont des formes contrastées. La proportion hommes/femmes varie selon les Sections.

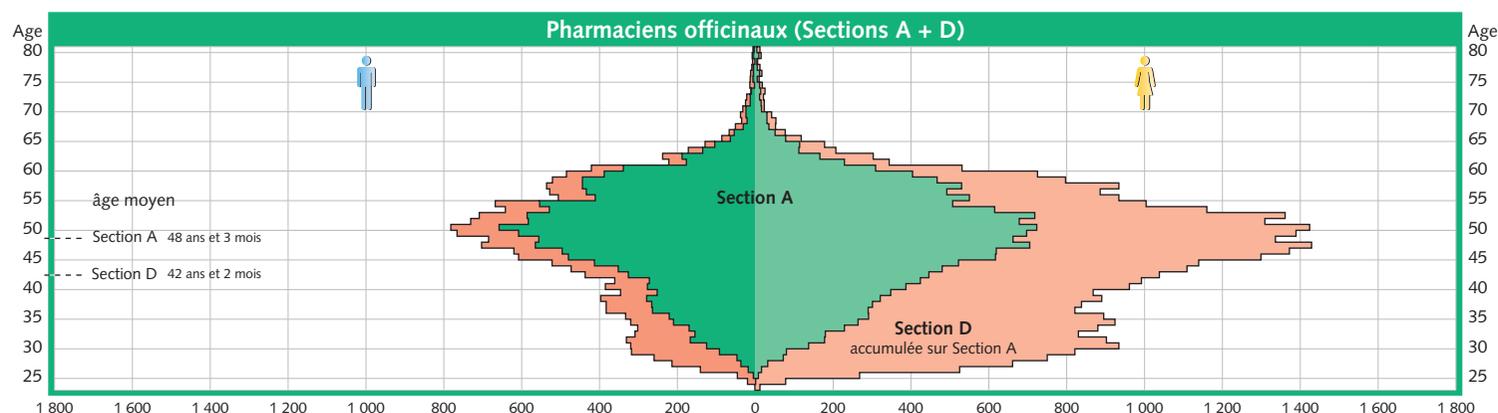
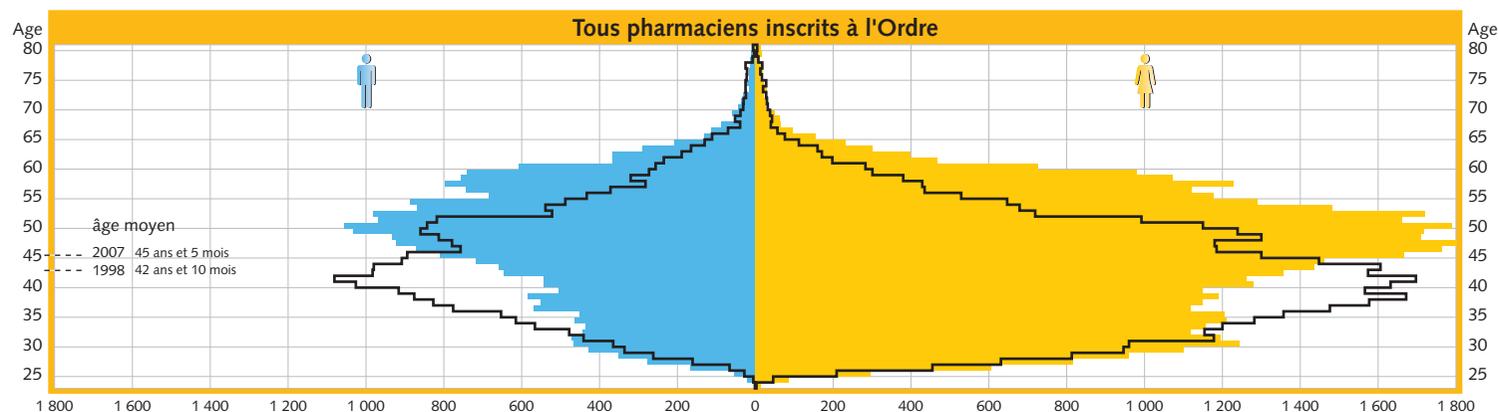
Les Sections B, C, E et H présentent des structures d'âges harmonieuses. Les Sections A et G présentent une structure en toupie dont la partie basse s'est nettement rétrécie depuis 10 ans ; leurs effectifs vieillissent.



Vues d'ensemble

Sur la pyramide regroupant tous les pharmaciens inscrits à l'Ordre, on voit clairement que les pharmaciens ayant entre 45 et 55 ans sont suivis par des effectifs moins nombreux. La pyramide regroupant les effectifs de pharmaciens officinaux reflète le même phénomène. Cette discontinuité résulte de l'instauration,

en 1981, d'un *numerus clausus* pour les entrées en 2^e année d'études. Ce chiffre est resté fixé à 2 250 jusqu'en 2002. L'impact des augmentations intervenues depuis ne se fera sentir qu'après 2008. Le niveau fixé en 2006 (2 990) est insuffisant pour répondre aux besoins futurs.





Ordre national des pharmaciens
4, avenue Ruysdaël - 75008 Paris
www.ordre.pharmacien.fr
